

PLAN RÉGIONAL SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE 2018-2022

UNE PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE INSUFFISANTE

Il est aujourd'hui démontré que l'activité physique a un effet bénéfique sur la santé : réduction du risque d'hypertension, de diabète, des maladies cardiovasculaires, de certains cancers, prévention du surpoids et de l'obésité, effets positifs sur la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression, limitation de la perte d'autonomie et du risque de chute...

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le manque d'exercice physique est l'un des 10 principaux facteurs de risque au regard de la mortalité mondiale. Les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20% à 30% par rapport à celles qui sont suffisamment actives.

UN ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS

La promotion de l'activité physique est une priorité qui figure dans de nombreux textes nationaux :

- Programme national nutrition santé, Plan obésité, Plan national cancer, Plan national d'action de la prévention de la perte d'autonomie... ;
- Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : article 144 + décret d'application du 30 décembre 2016 ;
- Feuilles de route de la Ministre des Sports et de la Ministre de la Santé.

Le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre (PRSSBE) 2 a été signé le 4 décembre 2017 lors de la Conférence Régionale Consultative du Sport à Nantes par :

- les 2 co-pilotes : l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- les partenaires : le Conseil Régional, le Comité Régional Olympique et Sportif, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive, la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise en Nutrition et l'Université de Nantes.



LE PRSSBE 2018-2022 : QUELS OBJECTIFS GÉNÉRAUX ?

Dans la continuité du PRSSBE 1 :

- Développement de l'activité physique pour tous et plus particulièrement pour certaines populations cibles ;
- Une attention particulière à la mise en place d'une offre équitable sur l'ensemble du territoire régional.

LE PRSSBE 2018-2022 : QUELS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ?

Objectifs transversaux à tous les publics

- la formation et la sensibilisation des acteurs du sport, de la santé et du social (formation initiale et continue) ;
- le développement et la mise en réseau des acteurs
- la territorialisation, à travers notamment la prise en compte des inégalités territoriales ;
- une communication renforcée ;
- le développement et la diversification d'une offre sport santé ;
- l'observation, la recherche et la veille.



LE PRSSBE 2018-2022 : QUELS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ?

Objectifs opérationnels spécifiques à certains publics

- les personnes sédentaires ;
- les femmes ;
- les jeunes ;
- les salariés ;
- les personnes âgées
- les personnes sous main de justice ;
- les personnes en situation de précarité sociale et financière
- les personnes en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux ;
- les personnes vivant avec une pathologie chronique.

LE PILOTAGE, LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DU PLAN

Le pilotage

- Le comité de pilotage : instance de décision et de validation, co-pilotée par l'ARS et la DRDJSCS, comprenant les partenaires signataires du plan ;
- Le comité technique : instance chargée de la mise en oeuvre du plan.

La consultation et l'information des acteurs

- La Conférence régionale consultative du sport, groupe 2 "sport santé" : instance de consultation, de suivi des travaux du PRSSBE et d'information.

PRSSBE 2013-2017 : UN PREMIER BILAN RICHE EN ACTIONS DIVERSES

- Formations des acteurs du sport, du social et de la santé (295 personnes formées)
- Organisations de rencontres intersectorielles régionales entre ces acteurs (608 participants)
- Labellisation de clubs sportifs susceptibles d'accueillir des personnes n'ayant pas de pathologie, dans un objectif de prévention primaire (2 144 créneaux labellisés)
- Lancement d'une campagne de communication (diffusion d'affiches, de marque-pages et de dépliants)



- Ouverture d'un site internet : www.sport-sante-paysdelaloire.fr
- Soutien aux ateliers d'activité physique proposés aux personnes âgées dépendantes au sein des EHPAD et des SSIAD (en 2017, 270 établissements et services financés par l'ARS)
- Soutien et évaluation des ateliers passerelles proposés aux personnes vivant avec une pathologie chronique

- Lancement d'une enquête régionale auprès des établissements médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap pour connaître l'offre d'activité physique et les freins éventuels
- Soutien aux ateliers mutualisés entre structures sociales accompagnant des personnes en situation de précarité sociale et financière
- Promotion des chartes "Entreprises actives du Programme National Nutrition Santé" qui visent à favoriser l'engagement des entreprises en faveur de l'alimentation et de l'activité physique en direction de leurs salariés
- Réflexion autour d'une campagne d'information sur la prescription d'activité physique pour les patients vivant avec une affection de longue durée, en lien avec l'Assurance Maladie et les Unions Régionales des Professionnels de Santé



- **Un engagement financier important** : 5,8 millions accordés par l'ARS et la DRDJSCS entre 2013 et 2017



La promotion de l'activité physique est l'affaire de tous !
Mobilisons-nous !

